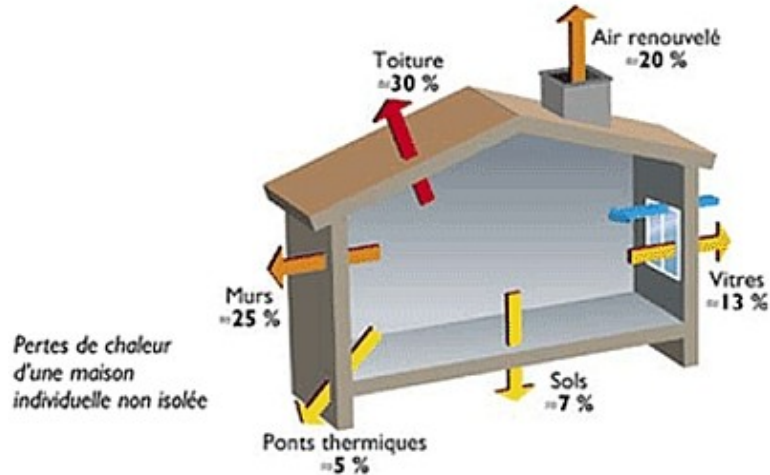


# Actions en faveur des économies d'énergie à Kayzersberg

## ▪ Vous avez l'intention de réaliser des travaux sur un bâtiment d'habitation

Sur une maison individuelle, les études de l'ADEME ont permis de mettre en évidence que les déperditions de chaleur se visualisent telles que ci-dessous :



## ▪ Comment définir la nature des travaux à réaliser ?

Il s'agit de l'outil « visite énergétique ». La commune de Kayzersberg finance une partie de ce diagnostic qui vous permettra d'obtenir des conseils personnalisés en vue de faire des choix adaptés en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.



Pour bénéficier des aides, cette prestation doit être réalisée par un bureau d'étude accrédité par l'Ademe, **après validation de la pertinence du diagnostic par un Point Info Energie** (liste des points disponibles en Alsace sur <http://www.infoenergie.org/accueil-alsace.html>)

D'un coût de 500 € TTC, cette visite est financée à hauteur de :

- 400 € TTC par l'ADEME,
- 50 € TTC\* par la Ville de Kayzersberg pour les particuliers situés sur son territoire

Détail de la visite énergétique : <http://www.ville-kaysersberg.fr/pdf/la-visite-energetique-demarche.pdf>

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



## ▪ Les aides financières disponibles pour les travaux d'amélioration thermique

- Aides financières de l'Etat et de la Région Alsace : <http://www.energivie.info/medias/aides-financieres/particulier/aidesparticuliers2011bd.pdf>
- Site de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat : <http://www.anah.fr>

- **Si vous avez des questions, n'hésitez pas à venir en Mairie voir Joëlle NINOFF, qui vous conseillera dans vos démarches.**

Détail de l'ensemble de l'opération : <http://www.ville-kaysersberg.fr/thermographie.htm>